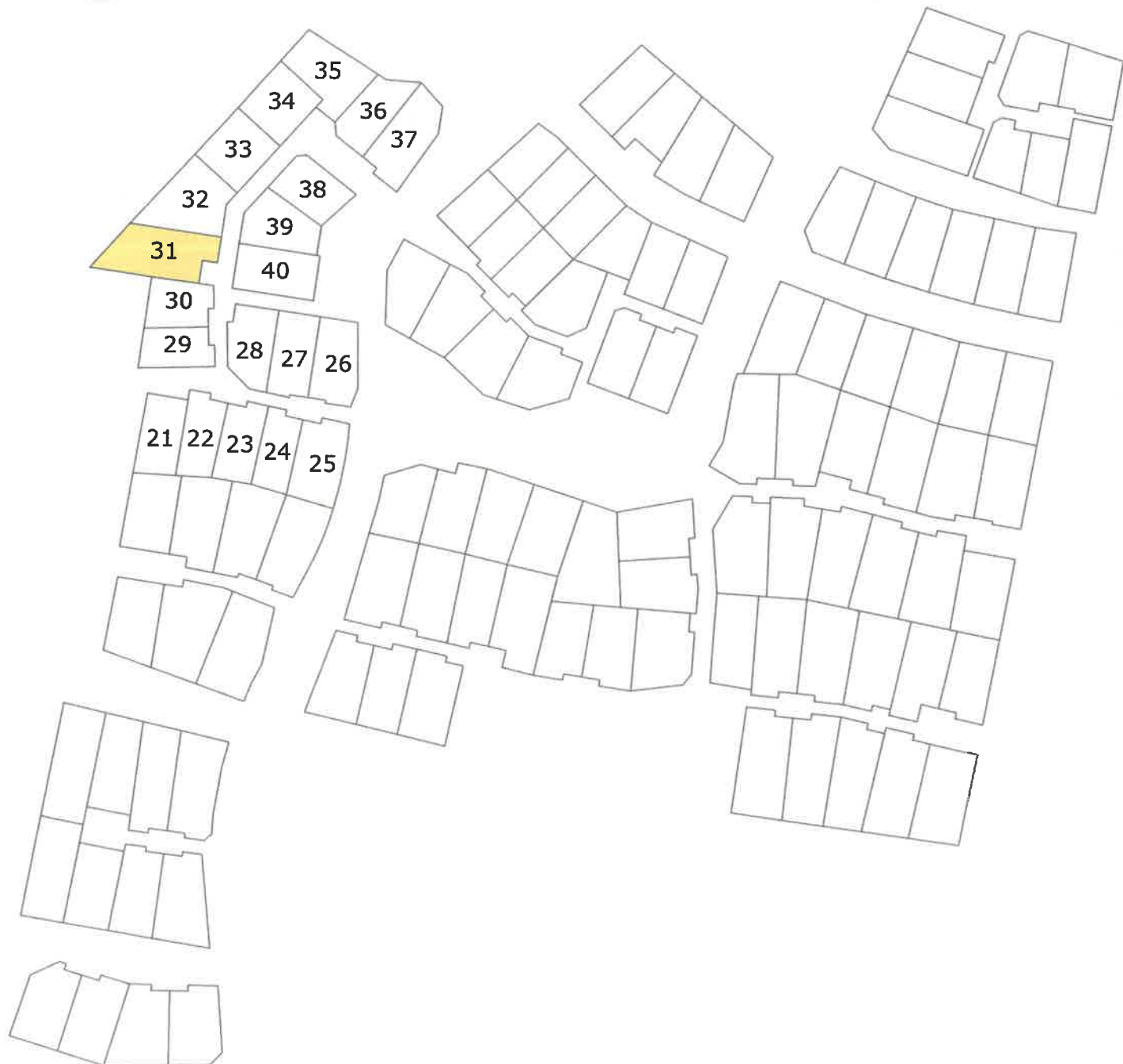


Lotissement LA GAILLARDIERE II

Plan de composition



Echelle : 1 / 2000

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

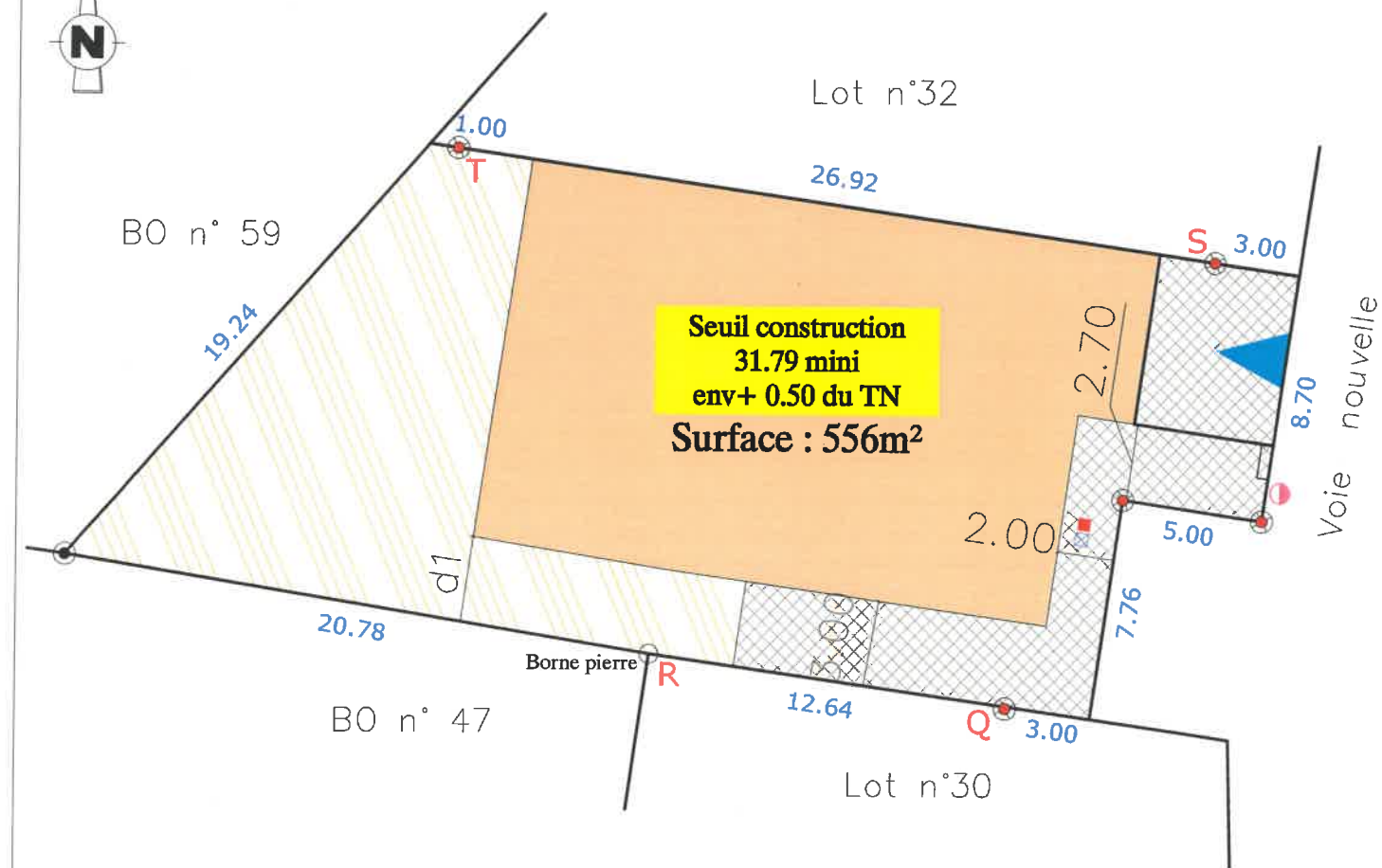
VILLE DE LA FLECHE

Lotissement "La Gaillardière II"

Lot n° 31

PLAN MASSE

Section ZY n° 538



Borne OGE plaquette	Emprise inconstructible	Accès imposé 6,00x5,00m
Borne OGE ancienne	Emprise constructible primaire	Accès glissant 6,00x5,00m
Eaux usées	Emprise constructible secondaire	Seuil construction ... mini env+ ... du TN
Eaux pluviales	Marge de retrait minimum de 2,00m pour la construction principale	Côte de seuil projeté (+7cm/niveau le plus haut de l'accès)
Candélabre	Côte de retrait au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment mesurée à l'égout du toit avec un minimum de 3m	
Muret technique (AEP, Téléphone, GAZ, Basse Tension)	Côte de retrait définissant les emprises constructibles	

N.B.: Les indications techniques et réglementaires ont été transmises par PAYSAGE CONCEPT (d'après le plan: PA MAJ 8 Juillet 2016)

Dressé par le Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres-Experts
Soussigné à LA FLECHE le 27 Juillet 2018
Référence = GL/2018/20947

Echelle : 1/250



Cabinet LOISEAU - SELARL de Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Siège Social

1bis rue Gresset - BP 52
72202 LA FLECHE Cedex
Tél.: 02.43.480.680

Bureau secondaire

16 avenue Jean Jaurès
72500 MontVal sur Loir
Tél.: 02.43.44.21.22

Bureau secondaire

13 bis, rue Jean Grémillon
72000 LE MANS
Tél.: 02.43.23.38.10

contact@cabinetloiseau.com

Ville de LA FLECHE
LOTISSEMENT « La Gaillardière II »
LOT n° 31

SARTHE HABITAT vend le lot n° 31 d'une superficie réelle de 556 m², joignant :

- au Nord, le lot n° 32,
- à l'Est, la voie nouvelle,
- au Sud, le lot n° 30 et la parcelle BO n° 47,
- à l'Ouest, la parcelle BO n° 59.

Il est cadastré de la manière suivante :

Section ZY n° 538 « La Gaillardière II » Surface réelle..... **5 a 56 ca**

SUIVANT D.A. n° 3713 R vérifié et numéroté au Cadastre du MANS (72) le 25 Juillet 2018

DELIMITATION

D'une façade de :

- 21.46 m (7.76 + 5.00 + 8.70 m) en bordure de la voie nouvelle,
- 20.78 m en bordure de la parcelle BO n° 47,
- 19.24 m en bordure de la parcelle BO n° 59

Il est délimité comme suit :

1. avec le lot n° 32 par la ligne droite ST matérialisée comme suit :

- au point S, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
- au point T, par une borne O.G.E. plaquette située à 1.00 m en retrait de la limite de propriété voisine (BO n° 59), à 26.92 m de la borne S.

2. avec le lot n° 30 par la ligne droite QR matérialisée comme suit :

- au point Q, par une borne O.G.E. plaquette située à 3.00 m en retrait de la voie nouvelle,
- au point R, par une borne en pierre située en bordure de propriété voisine (BO n° 47), à 12.64 m de la borne Q.

Cabinet LOISEAU
SELARL de Géomètres Experts
1 bis rue Gresset - 72200 LA FLECHE
☎ 02 43 480 680 - Fax 02 43 480 689
contact@cabinetloiseau.com
N° Inscription OGE : 5015
124 490 827 MERS LE MANS

Fait à LA FLECHE, le 27 Juillet 2018

